

Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Commune de Belleville sur Loire

Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE

SEANCE DU 21 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Nombre de membres		
référénts au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Etaient présents : Mmes GOSSET, NAQUIN, EVEN, DOISNE, POULAIN, BRUNOT, CONTRERAS, VAN DER PUTTEN

Mr DAVID

Absents excusés : Mme PARAT, LEVEQUE

Absents : Mme PARENT, Mr JEANDEL, MAURO

Date de convocation : 17/04/2023

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange BRUNOT

Hélène PARAT a donné procuration à Simone EVEN
Marylin LEVEQUE a donné pouvoir à Catherine VAN DER PUTTEN

Délibération 2023-09

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN, Président.

Marie Ange BRUNOT, secrétaire de séance.



Diffusion sur le site de la commune le... 27/04/2023.....

Transmis au contrôle de légalité le... 27/04/2023.....

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Commune de Belleville sur Loire

Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE

SEANCE DU 21 AVRIL 2023

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Nombre de membres		
référénts au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Etaient présents : Mmes GOSSET, NAQUIN, EVEN, DOISNE, POULAIN, BRUNOT, CONTRERAS, VAN DER PUTTEN

Mr DAVID

Absents excusés : Mme PARAT, LEVEQUE

Absents : Mme PARENT, Mr JEANDEL, MAURO

Date de convocation : 17/04/2023

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange BRUNOT

Hélène PARAT a donné procuration à Simone EVEN
Marylin LEVEQUE a donné pouvoir à Catherine VAN DER PUTTEN

Le Président Bruno VAN DER PUTTEN n'a pas pris part au vote du compte administratif et a quitté la salle.

Délibération 2023-10

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'année 2022,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'établit
comme suit :

Section fonctionnement

Dépenses : 60 652.82

Recettes : 122 798.84

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN, Président.

Marie Ange BRUNOT, secrétaire de séance.



Diffusion sur le site de la commune le... 27/04/2023

Transmis au contrôle de légalité le... 27/04/2023

18026 Code INSEE	COMMUNE BELLEVILLE SUR LOIRE . 02601 - CCAS	2022
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de membres exprimés : 12
 VOTES :
 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Deliberation 2023-10-bis

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	17 347,18
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	44 798,84
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	62 146,02
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	62 146,02
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	62 146,02
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 25 avril 2023 -
 et de la publication le 26 avril 2023.
 A BELLEVILLE SUR LOIRE, le 21/04/2023

Josée Anne Brunot, secrétaire de séance

*Diffusé sur le site
27/04/23
transmis au contrôle de légalité
27/04/23*



Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Commune de Belleville sur Loire

Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE

SEANCE DU 21 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Nombre de membres		
référents au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Etaients présents : Mmes GOSSET, NAQUIN, EVEN, DOISNE, POULAIN, BRUNOT,
CONTRERAS, VAN DER PUTTEN

Mr DAVID

Absents excusés : Mme PARAT, LEVEQUE

Absents : Mme PARENT, Mr JEANDEL, MAURO

Date de convocation : 17/04/2023

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange BRUNOT

Hélène PARAT a donné procuration à Simone EVEN
Marylin LEVEQUE a donné pouvoir à Catherine VAN DER PUTTEN

Délibération 2023-11

BUDGET 2023

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après avoir entendu et accepté le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration vote le budget unique 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section fonctionnement :

Dépense : 102 146.02

Recettes : 102 146.02 (62146.02 résultat + 40 000 subvention)

Pour copie conforme,

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN, Président.



Marie Ange BRUNOT, secrétaire de séance.

Diffusion sur le site de la commune le... 21/04/2023

Transmis au contrôle de légalité le... 21/04/2023

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Commune de Belleville sur Loire

Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE

SEANCE DU 21 AVRIL 2023

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Nombre de membres		
référents au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Etaient présents : Mmes GOSSET, NAQUIN, EVEN, DOISNE, POULAIN, BRUNOT, CONTRERAS, VAN DER PUTTEN

Mr DAVID

Absents excusés : Mme PARAT, LEVEQUE

Absents : Mme PARENT, Mr JEANDEL, MAURO

Date de convocation : 17/04/2023

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange BRUNOT

Hélène PARAT a donné procuration à Simone EVEN
Marylin LEVEQUE a donné pouvoir à Catherine VAN DER PUTTEN

Délibération 2023-12

AIDE FAMILLES UKRAINIENNES

Le président présente une facture de « La Passerelle Berrichonne », banque alimentaire implantée sur notre commune, facture qui représente les achats alimentaires du mois d'avril pour un montant de 40.70€ pour les deux familles Ukrainiennes.

Après avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité le règlement de cette facture.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN, Président.



Marie Ange BRUNOT, secrétaire de séance.

Diffusion sur le site de la commune le... 27/04/2023

Transmis au contrôle de légalité le... 27/04/2023